

Radioamateurs de la Côte d'Or



Association membre du REF National sans but lucratif
fondé en 1925, reconnu d'utilité publique groupant
les Radioamateurs Section Française de l'Union
Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.).

**REF
NATIONAL**

Maison des Associations
02, rue des Corroyeurs,
Boite n° Q2
21068 DIJON cedex

Région : **BOURGOGNE**, Département : **Côte d'Or, 21.**

Président : Sans

Réunion mensuelle de section : une par mois et horaire selon le calendrier établi, en attente de définition.
Horaire de 10 h 00 à 12 h 00, à la Maison des Associations, 02, rue des Corroyeurs, boîte n° Q2, 21068 DIJON Cedex.

F5ZND : Relais UHF numérique de Dijon : **430,525, shift : + 9.400.**

F5ZHB : Relais analogique de Dijon : **430,250, shift : +9,400.**

F5KGF-3 : Relais APRS de Dijon : **144.800.**

Site **INTERNET** : <http://rco.r-e-f.org>

Dijon le 01 juin 2026.

Il n'y a pas eu de distribution de QSL pour cette période, la prochaine se fera à la rentrée de septembre.

Christian, F6FTB a reçu l'autorisation de trafiquer avec l'indicatif spécial TM21 TFR lors du passage du Tour de France féminin à Dijon le 4 août ; l'indicatif sera attribué du 2 au 9 août. Pour la gestion des QSO, ce sera le même protocole que pour le centenaire du REF : TM21 REF.

Christian se charge aussi d'étudier la possibilité de former des personnes handicapées pour la préparation à l'examen HAREC adapté au handicap visuel. Des contacts sont en cours avec différents responsables pour essayer de mettre en place ces formations.

L'Adrasec devant quitter le local prêté par le Conseil Départemental, le reste du matériel, 3 armoires et un conteneur de stockage devront être évacués le vendredi matin 22 mai. Constat à notre arrivée : sur l'une des 3 armoires, une porte est ouverte et il manque le conteneur avec tout le matériel.

Les 3 armoires sont stockées dans l'ancienne cellule du SDIS dans le bâtiment du site de Saussy.

Elles sont accessibles en prenant rendez-vous avec un responsable pour l'accès au site.

Nous avons aussi changé la batterie de 10 ans, elle ne tenait plus la charge. La demande de participation financière a été demandée à l'Adrasec.

Prochaine réunion le lundi 07 septembre.

N'ayant pas eu de questions diverses particulières, la réunion s'est terminée à 11 h 15.

Le Président Départemental

Sans.

Gestion

radioref@r-e-f.org

Le Rédacteur

F6IOD

Rappel :

La cotisation annuelle est valable pour la période comprise entre l'AG 2026 de janvier à celle de l'année suivante : elle est à 20 Euros.

C'est par cette cotisation que le RCO peut vivre : QSL, relais UHF, APRS, EDF, taxes, assurances, manifestations, peuvent ainsi exister.

En étant cotisant à l'association, vous pouvez également vous exprimer lors des réunions du RCO.

Le chèque, *si vous ne l'avez pas déjà fait*, est à établir au nom du **RCO**, et à faire parvenir à :

Radioamateurs de la Côte d'Or,
Maison des associations,
02, rue des Corroyeurs, Boite **Q2**,
21068 DIJON cedex.